



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 18 février 2020 à 20h00

Présidence de : Monsieur Alexandre FAUGE, maire.

Présents : Mesdames, Messieurs, René BELLEMIN, Marie-France CURTAUD, Jean-Paul PERRIAT, Christian FAUGES, Francis DEVILLIERS, Virginie DALLA COSTA, Nathalie GIOVANNACCI, Carole RAVAL, Alexandre VEUILLET.

Absente excusée : Madame Nathalie MAILLARD donne pouvoir à Carole RAVAL.

Secrétaire de séance : GIOVANNACCI Nathalie

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune**

Rappel de la procédure :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la révision du Plan Local d'Urbanisme a été prescrite par délibération en date du 7 mars 2017. Cette dernière a défini les principaux objectifs du PLU de manière suivante :

- ✓ Maîtriser l'évolution démographique, en cohérence avec le ScoT de l'avant pays savoyard ;
- ✓ Préserver l'organisation de la commune en hameaux, dans une logique de consommation limitée des espaces agricoles ou naturels ;
- ✓ Prioriser le réinvestissement urbain ;
- ✓ Limiter l'extension de hameaux à l'enveloppe existante ;
- ✓ Préservation du cadre de vie, du patrimoine, maintien de la qualité paysagère ;
- ✓ Préserver le potentiel agricole forestier ;
- ✓ Développer les modes doux ; réflexion sur le covoiturage et sécurisation des entrées du village ;
- ✓ Valoriser le potentiel touristique ; conforter la zone du Goutier.

Monsieur le Maire rappelle ensuite au conseil municipal les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui ont été débattue lors du conseil municipal du 27 juin 2018 et qui s'organisent autour de 3 grands axes :

- ✓ Axe n° 1 : Nances en tant que village remarquable
- ✓ Axe n° 2 : Nances en tant que porte d'entrée du territoire et en tant que village structurant du bourg centre
- ✓ Axe n° 3 : Nances en tant que village nature en zone de montagne

Chacune des orientations déclinées dans ces axes trouve sa traduction réglementaire dans le Plan Local d'Urbanisme, que ce soit au sein des Orientations d'Aménagement et de Programmation, du plan de zonage et/ou du règlement écrit. Aucune opposition n'a été formulée à l'issue de ce débat.

La commune a assuré une large information et une participation de la population durant toute la période de révision du PLU. Le 9 avril 2019, le conseil municipal a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de révision générale du PLU. A l'issue de l'arrêt de ce projet, l'ensemble du dossier a été transmis à l'Autorité Environnementale ainsi qu'aux Personnes Publiques Associées (PPA) et aux communes limitrophes. Les retours d'avis sont favorables, dont certains assortis de réserves, de demandes de corrections réglementaires ou techniques et/ou d'observations. Un commissaire enquêteur a été nommé par décision du Tribunal Administratif de Grenoble le 2 octobre 2019. L'enquête publique s'est déroulée du 29 octobre 2019 au mercredi 27 novembre 2019 pendant 30 jours consécutifs. Quatre permanences ont été organisées pour assurer l'accueil du public tout au long de cette enquête publique. Le 19 décembre 2019, le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions motivées, qui sont favorables avec des recommandations et une remarque.

Suite aux remarques issues des Avis des Personnes Publiques Associées et aux résultats de l'enquête publique, des modifications ont été apportées au dossier du PLU en vue de son approbation.

Présentation des modifications :

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Guillaume Tempelaere, responsable du projet du bureau d'études Verdi, qui présente ces modifications exposées et annexées à la présente délibération.

Monsieur le Maire, précise que toutes ces modifications résultent de l'enquête publique, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, des observations du public et des avis des Personnes Publiques Associées qui ont été consultées. Il précise qu'elles ne portent pas atteinte à l'économie générale du projet.

Au vu de ces éléments et précisions, du projet de révision de PLU soumis à enquête publique et des modifications proposées ci-dessus validées par le groupe de travail PLU, le tout ayant été mis à la disposition des conseillers avec le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal est invité à passer au débat.

Débat du Conseil municipal :

Monsieur René Bellemin aurait souhaité, avant l'approbation, que le conseil municipal se réunisse pour étudier l'ensemble des modifications apportés au dossier d'arrêt et les demandes des particuliers visées par le rapport du commissaire enquêteur. Il estime également que le groupe de travail aurait pu échanger plus amplement sur ce sujet avec les autres membres du Conseil.

Madame Virginie Dalla Costa comprend l'idée de Monsieur Bellemin qui aurait souhaité une réunion du conseil municipal avant cette réunion d'approbation, mais, pour elle, il aurait fallu parler du sentiment de manque de communication plus tôt aux membres du groupe de travail afin de résoudre ce problème.

Madame Virginie Dalla Costa ajoute, ainsi que Monsieur Jean Paul Perriat, que le groupe de travail PLU a fourni les éléments nécessaires pour cette approbation et que, quand ils avaient une précision à demander, celle-ci leur a toujours été fournie.

Madame Marie-France Curtaud précise qu'un point PLU était à l'ordre du jour des réunions du conseil municipal et que ce temps d'échange aurait pu permettre à chacun de s'exprimer.

Madame Nathalie Giovanacci rappelle que le groupe de travail PLU a été mis en place par le conseil municipal et que celui-ci remplissait son rôle pour prendre les décisions pour lesquelles il a été créé. Le conseil n'a pas forcément vocation à être mobilisé en dehors des points de validation.

Monsieur René Bellemin conclut qu'il ne revient pas sur les décisions prises mais qu'il aurait souhaité une autre façon de faire.

*Monsieur Alexandre Veuillet, membre du groupe de travail, estime lui aussi que les décisions n'ont pas été assez débattues au sein du groupe de travail et que certaines de ces décisions étaient prises en amont.**

Madame Marie-France Curtaud rappelle qu'en tant que membre, Alexandre Veuillet pouvait donner son avis sur ces décisions, car l'ensemble du groupe de travail recevait les mails en amont pour pouvoir s'exprimer sur l'élaboration des documents.

Ces documents étaient toujours validés en groupe de travail.

Madame Carole Raval est très étonnée des propos d'Alexandre Veuillet car selon elle il a toujours pu donner son avis lors des réunions de travail et s'est toujours exprimé librement.

Monsieur René Bellemin, se demande pourquoi la scierie n'a pas été classée en patrimoine

Madame Marie-France Curtaud rappelle que la scierie a une activité économique reconnue telle qu'elle est d'ailleurs présentée par Jean Paul Veuillet et qu'à ce titre un secteur économique a été identifiée. D'autre part, une extension a été accordée afin de répondre favorablement à la demande faite en enquête et valoriser le potentiel économique tel qu'il avait été identifié et validé lors de l'arrêt du projet.

Monsieur René Bellemin reconnaît que le groupe de travail a effectué un travail considérable et de longue haleine. Il ajoute également que le commissaire enquêteur a remis un excellent rapport.

Le débat étant clos, les membres du conseil municipal sont appelés à prendre part au vote. (cf délibération ci-jointe)
Monsieur René Bellemin ne peut pas prendre part au vote de cette délibération pour laquelle il a un intérêt personnel.

Fin de séance :

Monsieur Le Maire ajoute de plus que le PLU est un document issu d'un travail de trois années depuis la délibération de prescription de mars 2017. Il remercie tout particulièrement les membres du groupe de travail PLU pour leur travail et leurs contributions tout au long de la procédure. Il tient également à saluer le travail du bureau d'études VERDI et plus particulièrement celui de Monsieur Guillaume Tempelaere. Il rappelle que cette révision de PLU prend en compte les enjeux supra communaux, une maîtrise de la consommation foncière et la préservation des espaces naturels et agricoles.

Madame Marie-France Curtaud précise que ces trois années de travail ont abouti à un document de plus de 500 pages, que 26 réunions officielles avec les PPA et les communes limitrophes ont été nécessaires, mais aussi un certain nombre de réunions de travail, d'échanges de courriers, de mails, d'appels téléphoniques... Elle souligne que le travail du groupe PLU s'est fait en bonne intelligence dans le respect de l'intérêt public et collectif, même si certains particuliers ont du mal à appréhender l'intérêt général. Des échanges ou des rencontres en mairie des propriétaires concernés par les déclassements ont été difficiles pour tous. Elle remercie les membres du groupe de travail ainsi que Laurine, Faustina et Guillaume pour leur savoir-faire, leur réactivité et leurs conseils. Elle tient également à remercier Monsieur Richard Ceccillon de l'Agence Alpine des Territoire (AGATE) pour son suivi et ces conseils juridiques avisés

Fin du conseil municipal à 22 h.

Le Maire, Alexandre FAUGE.



Annexes :

Délibération de l'approbation de la révision générale du PLU du 18 février 2020.

Présentation bureau d'études VERDI : approbation de la révision générale du PLU du 18 février 2020.

***Réunion du Conseil Municipal du 3 mars 2020 : Approbation du compte rendu du 18 février 2020.**

Monsieur Alexandre Veuillet demande que la phrase :

« Monsieur Alexandre Veuillet, membre du groupe de travail, estime lui aussi que les décisions n'ont pas été assez débattues au sein du groupe de travail et que certaines de ces décisions étaient prises en amont. »
soit modifiée par :

« Monsieur Alexandre Veuillet, membre du groupe de travail, estime lui aussi que les décisions n'ont pas été assez débattues au sein du **Conseil Municipal** et que certaines de ces décisions étaient prises en amont. »
Aucune autre remarque, le Conseil Municipal approuve le compte rendu en date du 18 février 2020